VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 -	**LANGIANO ROSINE**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 2 -	**MEURIE KARINE**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 3 -	**COLON LAURENT**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 4 -	**GOUZONNAT STEPHANIE**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 5 -	**BARRETO NAJETTE**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 6 -	**PARRY DENIS**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 7 -	**BOUZID HAYETTE**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 8 -	**REBIERE THOMAS**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 9 -	**CHATELUS SYLVIANE**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 10 -	**MOING CATHERINE**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 11 -	**THYOT MARYSE**	Adjoint Administratif principal 2ème classe
N° 12 -	**KADRI ALI**	Adjoint Administratif principal 2ème classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 -	**WENTZY VICTORIA**	Adjoint Administratif (Examen professionnel)
N° 2 -	**BAHI ATIKA**	Adjoint Administratif (Examen professionnel)
N° 3 -	**RICH AUDREY**	Adjoint Administratif
N° 4 -	**MERLE PIERRE-LAURENT**	Adjoint Administratif
N° 5 -	**CIRIK SONIA**	Adjoint Administratif
N° 6 -	**DOMAS DAMIEN**	Adjoint Administratif

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 -	**CHATEAU EMILIE**	Agent de Maîtrise
N° 2 -	**BETTIOL SANDRA**	Agent de Maîtrise
N° 3 -	**PAGET FABRICE**	Agent de Maîtrise
N° 4 -	**COURSIERE CATHERINE**	Agent de Maîtrise

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 75 % femmes – 25 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 75 % femmes – 25 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

CLERMONT-FERRAND AVERNIA CIVITAS NOBILISSIMA

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - VALENTE MARIE MARGUERITE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 2 - GOMOT MICKAEL	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 3 - FERREIRA FERNAND	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 4 - VILLEBONNET NATHALIE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 5 - DUCHAUDE DIDIER	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 6 - FERSI ADEL	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 7 - ARTONNE SYLVIE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 8 - BRIONNET MIREILLE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 9 - GODEFROY FLORENT	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 10 - BERTRANDON ANNELYSE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 11 - MOEFANA AMELIA	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 12 - DUQUESNOY AURELIE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 13 - MAGNY JEROME	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 14 - MEGE LUCIE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 15 - SERRE PATRICE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 16 - SZYMANSKI DIOLINDA	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 17 - LAFFAIRE ROGER	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 18 - BARDOT MURIELLE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 19 - FRAGNE MARIE NOELLE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 20 - DELARBRE KARINE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 21 - RANCON CLAUDE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 22 - BURAZOR LAURIE	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 23 - ROUX JESSICA	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 24 - ESTEVAN EDDY	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 25 - DECHAMP NICOLAS PERRINE	Adjoint Technique principal 2ème classe

N° 26 -	**DOMINGOS CLEMENT**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 27 -	**MARCOMBE CHRISTINE**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 28 -	**CASTELAO PAULA**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 29 -	**LARGERON CORALIE**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 30 -	**AFONSO FERNANDES ISABELLE**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 31 -	**DEROSSY MAXIME**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 32 -	**MONNEYRON NICOLAS**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 33 -	**ZIRUOLO MARTINO**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 34 -	**JEZEQUEL YANN**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 35 -	**PERONIN DOMINIQUE**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 36 -	**DERRIEN NATHALIE**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 37 -	**GRENIER-SAINTRAPT CELINE**	Adjoint Technique principal 2ème classe
N° 38 -	**MAZAL JULIE**	Adjoint Technique principal 2ème classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 57,89 % femmes – 42,11 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 57,89 % femmes – 42,11 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - DOUROUX JULIEN	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 2 - TARA PATRICK	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 3 - PELISSE STEPHANE	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 4 - VIDAL LAURENT	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 5 - KIMOUCHE MYRIAME	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 6 - VAUTRIN WILFRIED	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 7 - THEURI CHARITY	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 8 - MEFTAH BILEL	Adjoint Technique (Examen Professionnel)
N° 9 - COLLONGE PATRICIA	Adjoint Technique
N° 10 - JORLAND CHRISTOPHE	Adjoint Technique
N° 11 - CHASSAING PATRICK	Adjoint Technique
N° 12 - BATISSE NICOLAS	Adjoint Technique
N° 13 - DESFORGES LAETITIA	Adjoint Technique
N° 14 - CHATRAS JEREMIE	Adjoint Technique
N° 15 - JUILLARD JULIE	Adjoint Technique
N° 16 - AIT OUARET LOUISA	Adjoint Technique
N° 17 - BION GUILLAUME	Adjoint Technique
N° 18 - MERLE CHRISTIAN	Adjoint Technique
N° 19 - BLANCHARD BERTRAND	Adjoint Technique
N° 20 - LAURICHESSE MYA	Adjoint Technique
N° 21 - JABBA KARIMA	Adjoint Technique
N° 22 - GOMEZ MELANIE	Adjoint Technique
N° 23 - YILMAZ HEDIYE	Adjoint Technique
N° 24 - DARMET DELPHINE	Adjoint Technique
N° 25 - DJABOUR MERIEM	Adjoint Technique

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 50 % femmes – 50 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 48 % femmes – 52 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - PAGES LUDIVINE Adjoint d'Animation principal 2ème classe
N° 2 - FALCAO MARILYNE Adjoint d'Animation principal 2ème classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 -	**GAYET KARINE**	Adjoint d'Animation
N° 2 -	**BOISVERT VIRGINIE**	Adjoint d'Animation
N° 3 -	**BEURIOT BENJAMIN**	Adjoint d'Animation
N° 4 -	**SANTIER MAURINE**	Adjoint d'Animation (Examen Professionnel)
N° 5 -	**MILLET SYLVIE**	Adjoint d'Animation
N° 6 -	**BARRIERE CATHERINE**	Adjoint d'Animation
N° 7 -	**BENBOULERBAH HAMED**	Adjoint d'Animation
N° 8 -	**HAFFAD SAMIRA**	Adjoint d'Animation
N° 9 -	**HACHIM THAMARATI**	Adjoint d'Animation
N° 10 -	**CORNA JULIEN**	Adjoint d'Animation
N° 11 -	**PERRIER PAMELA**	Adjoint d'Animation
N° 12 -	**SARROUY JEROME**	Adjoint d'Animation
N° 13 -	**HOT PAULINE**	Adjoint d'Animation
N° 14 -	**LEOCADIE LAURA**	Adjoint d'Animation
N° 15 -	**NABEIRO LUDIVINE**	Adjoint d'Animation
N° 16 -	**RIBEIRO JULIE**	Adjoint d'Animation
N° 17 -	**REVERTE FANTINE**	Adjoint d'Animation
N° 18 -	**BOURACHOT SAMUEL**	Adjoint d'Animation
N° 19 -	**CHAMPROBERT THIBAULT**	Adjoint d'Animation
N° 20 -	**POUGHEON VALERIE**	Adjoint d'Animation
N° 21 -	**BARA YOUCEF**	Adjoint d'Animation
N° 22 -	**KHANDOUKI WAIBA**	Adjoint d'Animation
N° 23 -	**BOUFFANET JEREMIE**	Adjoint d'Animation
N° 24 -	**FERRIER FREDERIC**	Adjoint d'Animation
N° 25 -	**MOHAMADI LIDESTTE**	Adjoint d'Animation

N° 26 -	**GUNIA MARINE**	Adjoint d'Animation
N° 27 -	**LAPORTE ESTELLE**	Adjoint d'Animation
N° 28 -	**ADJERI MEJDI**	Adjoint d'Animation
N° 29 -	**AIACHE AURELIE**	Adjoint d'Animation
N° 30 -	**DIGNE NATACHA**	Adjoint d'Animation
N° 31 -	**BARTHOMEUF LUDMILLA**	Adjoint d'Animation
N° 32 -	**CHALUS LAURANNE**	Adjoint d'Animation
N° 33 -	**DJILLI OUSSAMA**	Adjoint d'Animation
N° 34 -	**AMBLARD FRANCOIS**	Adjoint d'Animation
N° 35 -	**BARTHOMIER YVES**	Adjoint d'Animation
N° 36 -	**GIRARDOT JULIEN**	Adjoint d'Animation
N° 37 -	**TRUSSARDI LAURA**	Adjoint d'Animation
N° 38 -	**PERRIN CAROLINE**	Adjoint d'Animation

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 63,16 % femmes – 36,84 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 63,16 % femmes – 36,84 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

CLERMONT-FERRAND
LANTERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - ROUIRE CAMILLE	ASEM principal 2ème classe
N° 2 - GANZIZ SAIDA	ASEM principal 2ème classe
N° 3 - CHADEFAUX ORIANE	ASEM principal 2ème classe
N° 4 - LAOUY AICHA	ASEM principal 2ème classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 -	**ROUSSILLON JEREMY**	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 2 -	**ROCHER ANTHONY**	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 3 -	**BILGORAJSKI CELINE**	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 4 -	**SUCHEYRE CAMILLE**	Gardien-Brigadier de Police Municipale
N° 5 -	**GONZALEZ AUDREY**	Gardien-Brigadier de Police Municipale

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 60 % femmes – 40 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 60 % femmes – 40 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BEROUD PHILIPPE	Rédacteur principal 2ème classe
N° 2 - COUDERT CECILE	Rédacteur principal 2ème classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 80 % femmes – 20 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 50 % femmes – 50 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - ROUANET KARINE Rédacteur

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
-

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - PSUJ GHISLAIN Technicien principal 2ème classe
N° 2 - MALLET MICKAEL Technicien principal 2ème classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 -	**LACATENA NICOLAS**	Technicien
N° 2 -	**BRAILLON BRUNO**	Technicien

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - GRAND NICOLAS	Animateur principal 2ème classe
N° 2 - DE CASTRO IRIA	Animateur principal 2ème classe
N° 3 - THERON FRANCK	Animateur principal 2ème classe
N° 4 - KOCJANCIC VERONIQUE	Animateur principal 2ème classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 28,57 % femmes – 71,43 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 50 % femmes – 50 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - GHARIB KHALID Animateur

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - DEBROUVER AMANDINE Educateur des APS principal 2ème classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 50 % femmes – 50 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

CLERMONT-FERRAND LAUDUNUM CIVITAS NOBILISSIMA

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LORIQUET CHRISTINE Chef de service de PM principal 2ème classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

CLERMONT-FERRAND LABVENTINA CIVITAS NOBILISSIMA

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BOREL AURELIE	Auxiliaire de Puériculture classe normale
N° 2 - MAIWALD VICTORIA	Auxiliaire de Puériculture classe normale
N° 3 - BRETEAU CHARLENE	Auxiliaire de Puériculture classe normale
N° 4 - BOUR ANNE THERESE	Auxiliaire de Puériculture classe normale

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

CLERMONT-FERRAND · AUVERNIA CIVITAS NOBILISSIMA ·

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ATTACHE HORS CLASSE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - THEVENOUX PIERRE Attaché principal

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ATTACHE PRINCIPAL

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 -	**AUMAITRE AGNES**	Attaché
N° 2 -	**VANHOENACKER ALICE**	Attaché (Examen professionnel)
N° 3 -	**REYNARD DESACHY PAULINE**	Attaché

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 77,78 % femmes – 22,22 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - AGUILAR NATHALIE Attaché de conservation du patrimoine

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

CLERMONT-FERRAND ANTVERNIA CIVITAS NOBILISSIMA

Le Maire,

Julien BONY

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE

ANNEE : **2026**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - SABATIER PAULINE Educateur de jeunes enfants

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY